

# Espace Saint-Ravy

## APPEL À CANDIDATURES

Saison 2018 - 2019

Dans le souci permanent de promouvoir l'art dans la ville et de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, la Ville de Montpellier met à disposition **l'Espace Saint-Ravy**, salle d'exposition dédiée aux plasticiens développant leur expression artistique sur le territoire métropolitain.

L'Espace Saint-Ravy est situé dans l'Écusson, Place Saint-Ravy, en plein cœur de la ville et des circuits touristiques.

**Pour tout renseignement** : Paul JESSLEN, chargé de la coordination de l'Espace Saint-Ravy / 04 67 34 74 98 / [paul.jesslen@ville-montpellier.fr](mailto:paul.jesslen@ville-montpellier.fr)

### Appel à candidatures Septembre 2018 – août 2019

#### Principes de la sélection

**Cet appel à candidatures est ouvert aux artistes plasticiens, seuls ou en collectifs domiciliés à Montpellier ou sur le territoire de l'une des communes de Montpellier Méditerranée Métropole. La priorité est donnée aux artistes ayant peu, voire jamais exposé.**

Pour pouvoir exposer au sein de l'Espace Saint-Ravy, le, ou les plasticiens porteurs du projet doivent présenter un dossier, selon les consignes explicitées ci-après.

Ce dossier sera soumis à une commission, désignée par monsieur le Maire et composée d'experts et de représentants de la municipalité.

Les résultats de cette sélection seront communiqués par courrier à l'ensemble des participants.

#### Les critères de sélection sont les suivants :

- L'originalité de la démarche
- La diversité des expressions artistiques
- Le soin apporté à la présentation des œuvres dans le dossier
- L'insertion du projet par rapport au lieu d'exposition
- L'expression de la motivation

## Conditions générales d'exposition à l'Espace Saint-Ravy

L'Espace Saint-Ravy est gratuitement mis à la disposition des artistes plasticiens sélectionnés. La durée moyenne d'exposition est de 23 jours, selon les possibilités d'un calendrier dont le contenu sera communiqué à l'issue de la sélection des dossiers.

- **Le gardiennage de l'exposition - du mardi au dimanche inclus, de 13h à 19h - le montage de l'exposition et son démontage, de même que l'assurance des œuvres exposées sont à la charge des exposants.** Ceci implique la disponibilité de l'artiste ou d'un de ses représentants pendant toute la durée de l'exposition aux heures d'ouverture du lieu.

- **La vente des œuvres est strictement interdite au sein de l'espace** : aucune liste ni étiquetage comportant le prix des œuvres n'y seront tolérés, sous peine de fermeture immédiate de l'exposition.

- **La Ville de Montpellier prend à sa charge le vernissage de la manifestation, ainsi que la communication autour de l'exposition** (création et impression des cartons d'invitation et des affiches de l'exposition; diffusion d'un communiqué de presse ; présence sur les réseaux sociaux), **de même que l'éclairage des œuvres dans l'exposition par un professionnel.**

### Constitution du dossier de candidature (pour une exposition individuelle ou collective)

**Ce dossier doit obligatoirement être présenté sous la forme d'un dossier-papier relié en format A4. Il doit comporter :**

- **1/ une lettre de motivation** sur la démarche artistique du ou des artistes et une note explicative sur le projet artistique présenté.
- **2/ un curriculum vitae axé sur le parcours artistique** de chaque candidat.
- **3/ une sélection de 10 à 15 reproductions maximum des œuvres qui seront présentées dans l'exposition y compris des mises en situation dans l'espace**, en précisant en légende pour chacune le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique et le format.
- **4/ une attestation de domiciliation sur le territoire de la Métropole de Montpellier** pour chaque candidat (copie d'un document officiel de moins de trois mois ou déclaration sur l'honneur d'hébergement par un tiers, datée et signée).
- **5/ le bordereau d'acceptation du règlement ci-joint dûment rempli et signé (voir ci-dessous).**

**Les dossiers non conformes ne seront pas présentés à la commission de sélection.**

**ATTENTION** : Les cd-rom, cd audio, dvd, clefs USB ne seront pas acceptés en tant que dossier de candidature. Si les éléments numériques (images, son) représentent tout ou partie des œuvres de l'exposition proposée, il est indispensable de joindre des images capturées sur écran au dossier de candidature sur papier, accompagné du ou des documents numériques ou analogiques, dûment étiquetés sur l'emballage comme sur le support.

### **Envoi des dossiers**

**Les dossiers doivent impérativement être envoyés par courrier postal à l'adresse suivante :**

**Mairie de Montpellier, direction de la culture et du patrimoine  
M. Paul Jesslen, chargé de la coordination de l'Espace Saint-Ravy  
1 Place Georges Frêche  
34267 Montpellier cedex 2**

**La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 16 février 2018 (le cachet de la Poste faisant foi).**

Les artistes non sélectionnés pourront récupérer leur dossier à partir du 30 avril 2018 et jusqu'au 29 juin 2018, auprès de la direction de la culture et du patrimoine (Immeuble Le Belem, 1<sup>er</sup> étage, 355 rue Vendémiaire à Montpellier). Passé le délai indiqué, aucun dossier ne sera conservé.

Aucun dossier ne sera renvoyé par la poste.



---

**BORDEREAU À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Je soussigné** ..... (Nom, Prénom)

**Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'appel à candidatures 2018-2019 pour exposer à l'Espace Saint-Ravy et en accepter toutes les conditions.**

**Fait à** ..... **Le** .....

**Signature**

---